

**Association Nationale Agricole pour le Développement de l'Assurance Vie  
(ANADAV)**

-----  
**Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901  
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 PARIS**

**Comptes 2018**

***RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 28 MARS 2019***

Mesdames, Messieurs,

L'Association a été créée en mars 2006 pour absorber à la fois l'ensemble des AADAV régionales ou départementales, auxquelles adhéraient les assurés, et leur fédération, la FNAADAV, souscriptrice de la plupart des contrats auprès de Groupama Vie, dans un souci de rigueur et de simplification de gestion dans un cadre national.

A l'issue de ces opérations de fusion-absorption menées à leur terme fin juin 2006 à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ensemble des droits et obligations des entités absorbées ont été transférés de plein droit à l'ANADAV. Cette Association est ainsi devenu un partenaire essentiel de Groupama Vie puisqu'elle est désormais souscriptrice de la plupart des contrats groupe d'assurance vie à adhésion individuelle (hors les contrats spécialisés, agricoles et « Madelin ») diffusés par les Caisses régionales, dont notamment les produits phares que constituent « Groupama Epargne » et « Groupama Modulation », ainsi que les principaux produits de prévoyance, sans oublier le régime de retraite en points « REPMA », qui n'est plus ouvert aux nouvelles souscriptions mais dont le taux de couverture reste remarquable

Les statuts de l'Association ont été revus depuis sa création, d'une part, pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> août 2006, d'autre part, pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant engendré la création de Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2018, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

## **I - RAPPORT D'ACTIVITES**

Les données chiffrées afférentes aux résultats des contrats souscrits par l'Association auprès de Groupama Gan Vie, ainsi que le point de situation à fin 2018 et les perspectives de développement des différents contrats sont détaillés dans deux rapports annexes (un rapport général tous produits, un rapport spécifique sur le REPMA).

### ➤ **Point sur les avenants et nouveaux contrats signés en 2018 par le Président du Conseil :**

#### **• GROUPAMA MODULATION et GROUPAMA PREMIUM**

Le 20 mars 2018, ajout de 3 supports temporaires en UC :

- Altavera Septembre 2018,
- Ananké Septembre 2018,
- Porphyre Septembre 2018.

Le 31 mai 2018, ajout de 3 supports temporaires en UC :

- Altavera Janvier 2019,
- Ananké Janvier 2019,
- Porphyre Janvier 2019.

Le 12 décembre 2018, ajout de 3 supports temporaires en UC :

- Altavera Mai 2019,
- Ananké Mai 2019,
- Porphyre Mai 2019.

- Le 20 février 2018 : signature des contrats Groupama Sécurité et Groupama Risque Fiscal

## II - RAPPORT FINANCIER

### 1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	405 031	Produits d'exploitation	617 629
Impôt sur les sociétés	55 928	Produits financiers	24 892
Résultat bénéficiaire	181 562		
	<hr/>		<hr/>
<b>Total</b>	<b>642 521</b>	<b>Total</b>	<b>642 521</b>

#### Commentaires :

##### Les produits :

Les cotisations et droits d'entrée s'élèvent à 591 716 €, en baisse de 3,03 % ; le prélèvement sur les contrats d'épargne s'élève à 25 000 €.

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur le CTP.

##### Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 405 031 € (en baisse de 8,50 % par rapport à 2017) correspondent principalement à :

- ✓ Frais relatifs à la convocation individuelle à l'Assemblée Générale : 313 693 €
- ✓ Frais de fonctionnement courant : 23 883 €
- ✓ Location de bureau et charges locatives : 18 275 €
- ✓ Frais de déplacement et ITP : 17 993 €
- ✓ Honoraires comptables : 8 588 €
- ✓ Honoraires juridiques : 7 743 €
- ✓ Prime assurance responsabilité civile administrateurs : 6 670 €

## 2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Brevets, licences, logiciels	674	Réserves	1 352 661
Autres immobilisations corporelles	0	Report à nouveau	352 914
Autres immobilisations financières	3 502	Résultat de l'exercice	+ 181 562
	4 176		1 887 137
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>DETTES</b>	
Créances	6 179	Dettes financières	49
Valeurs mob de placement	1 482 188	Dettes fournisseurs	5 315
Disponibilités	436 297	Dettes fiscales et sociales	4 333
Charges constatées d'avance	4 770	Autres dettes	36 776
	1 929 434		46 473
<b>TOTAL</b>	<b>1 933 610</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 933 610</b>

### *A l'actif*

#### Brevets licences logiciels

Il s'agit du dépôt de la marque et du logo de l'Association.

#### Autres immobilisations financières

Il s'agit du dépôt de garantie versé pour le local de l'Association.

#### Créances

Il s'agit d'un crédit de TVA et de cotisations à recevoir.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées notamment de titres Groupama Equilibre (405 003 €) et Euro capital durable I (103 506 €), d'un CTP (610 521 €), ainsi que d'un compte Elancio Pro (354 011 €).

#### Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde du compte bancaire Orange Bank.

#### Charges constatées d'avance

Elles correspondent à la quote-part du coût de l'assurance de Responsabilité Civile et à l'hébergement du Site Internet, réglés d'avance en 2018 au titre de l'exercice 2019.

### *Au passif*

#### Autres dettes

Les autres dettes sont représentées par des charges à payer non encore facturées à l'Association et relatives principalement aux honoraires comptables et juridiques de l'année 2018 et aux frais dus au prestataire téléphonique.

### **3) Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 181 562 euros de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	181 562 euros
- Report à nouveau créateur précédent	352 914 euros
- Total	534 476 euros

#### Affectation :

- <b>Au Report à Nouveau créateur</b>	<b>534 476 euros</b>
---------------------------------------	----------------------

### **IV - BUDGET PREVISIONNEL 2020**

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de la progression attendue des adhésions et des contraintes relatives au mode de convocation des assemblées générales.

Vous trouverez, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

***LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION***